

Metz le 16 octobre 2023

Compte-rendu du Comité Social d'Administration **Local (CSAL) du 12 octobre 2023**

1) Nouveau réseau de proximité au 1^{er} janvier 2024

Une super-structure sera créée au 1^{er} janvier 2024 à la cité administrative de Metz, par fusion-absorption-suppression des Trésoreries de Maizières-Les-Metz, Rombas, Verny, Vigy, Montigny-Pays Messin, et Metz Municipale.

Le SGC de Metz sera composé de 58 emplois, répartis selon le tableau ci-dessous :

	A+	A	B	C	Total
SGC Metz	3	4	31	16	54
CDL	2	2			4
Total	5	6	31	17	58

4 Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) seront nommés alors qu'il y a 5 inter-communalités dans le giron du SGC. La solution retenue est qu'un CDL aura 2 inter-communalités à gérer à savoir Rives de Moselle et Pays de l'Orne.

La réunion préparatoire à la médiation prévue le 03 octobre 2023 a finalement eu lieu, en visio, le 13 octobre 2023. Les organisations syndicales n'y ont pas été conviées.

Le déménagement des agents interviendra la 1^{ère} semaine de janvier 2024. « Il n'y a pas d'interdit d'anticipation ». Ainsi, si un agent est en congés la dernière semaine de décembre, il pourra être déménagé avant ses congés puisque les nouveaux locaux du SGC à la cité administrative devraient être disponibles dès la dernière semaine de novembre 2023.

Lors de cette opération de restructuration, la majorité des agents vont connaître une perte du pouvoir d'achat générée par l'éloignement domicile/travail, le parking désormais payant, la perte de la carte APETIZ. De plus, les modalités de télétravail seront revues. La normalisation de la règle sera imposée par le chef de service (pas plus de 2 jours de télétravail sans motif avéré).

Au 01/01/2024, 5 nouveaux points d'accueil de proximité seront mis en place : Maizières les Metz, Montigny les Metz, Rombas, Verny, Rémillly et Vigy.

Une attention a été appelée sur la sécurité des agents évoluant au sein de ces points d'accueil.

2) Fusion des SIP de Metz Nord-Ouest et Metz Centre-Est au 01/01/2024

Les effectifs n'y sont pas mais « cela sera comblé par des contractuels, des A et B stagiaires et des EDR ». Nous allons donc mobiliser toutes les ressources que nous n'avons pas sachant que les stagiaires n'arriveront qu'en mai 2024 et seront à former ! A ce jour, le casting du nouveau chef de service n'est pas clos. En effet, le grade nécessaire au pilotage de ce service n'est pas encore connu. Mais notre petit doigt nous dit qu'on prend les mêmes et on recommence.

Concernant le futur accueil, une des deux équipes d'ergonomes du SAFI chargée de la Moselle aurait retrouvé le chemin de la rue des Clercs. Nous aurons, peut-être, enfin leur avis sur la future réorganisation.

Nous déplorons que les agents du SIP de Metz Centre-Est n'aient pas été associés aux groupes de travail « accueil » alors qu'ils seront pleinement concernés dès le 01/01/2024. Les agents de la cellule foncière n'ont d'ailleurs pas été concertés non plus concernant leur déménagement ou la future organisation de l'accueil.

Nous avons attiré l'attention de la DDFIP sur le prochain mouvement de mutations au 01/09/2024. En effet, il risque d'y avoir de nombreuses demandes pour quitter le SIPanic avant qu'il ne sombre....

Mais tout cela ne semble pas entamer l'optimisme de notre DDFIP.

3) Création des plateformes téléphoniques dans les SIP

L'objectif national imposé est de passer de 27 % à 60 % d'appels décrochés. Les appels non décrochés le jour même seront à retraiter le lendemain en priorité.

18 postes seront affectés au décroché dans le département : 5 à Forbach/antenne Sarreguemines, 2 à Sarrebourg, 7 Metz, et 4 à Thionville.

La répartition du rappel se fera au niveau de chaque SIP à partir des listes des appels non aboutis directement produites par la ToIP. Pour le SIP de Metz, la ToIP ne sera disponible que fin 2024, le système actuel sera donc maintenu jusque-là.

4) Questions diverses

- La présentation de la définition du projet des travaux de la rue des Clercs a été faite aux chefs de service concernés et la DDFIP

- Le déménagement du foncier devrait être réalisé par une entreprise. Pour le reste, le principe privilégié par la DDFIP consiste à déplacer les agents plutôt que les meubles, pendant les différentes phases de travaux

- La DG a décidé de mettre en avant certains services administratifs dans les directions et de leur accorder une sur-indiciation. C'est à dire une hausse de la rémunération pour le responsable du service. Pour la Moselle, les 7 heureux gagnants sont les responsables de la DSPL, du BIL, de la DAFFE, de la DICOR, du PNSR, du PCRP et le CDL de Thionville.

- Suite à notre interrogation sur la possibilité d'utiliser les bornes de recharge des véhicules électriques situées au sein des bâtiments Curel et Saint Thiébault, la DDFIP a rappelé que ces bornes sont exclusivement réservées aux véhicules professionnels

Vos représentants : Philippe OSTROGORSKI, Laurent ZOMMER, Laëtitia CHABOUREL, Carole SCHOSGER, Alexis LOSIN et Hugues NAVINER